

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°01/2021**

<b>Date convocation</b>	<b>: 01.04.2021</b>
<b>Nombre de conseillers</b>	<b>: 15</b>
<b>En exercice</b>	<b>: 15</b>

<b>Présents</b>	<b>: 9</b>
<b>Votants</b>	<b>: 10</b>

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Line GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint, par délégation du Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique GALI – Florise PADER.

Messieurs : Gérard CAFFORT – Régis COMBERNOUX – Thierry FERRAND – Patrick LOISEL  
Paul MARTIN – Olivier MORICEAU.

**Procuration** : Madame Florence BARBOT à Madame Line GAL.

**Absentes** : Mesdames Florence BARBOT, Véronique FONTENEAU, Agnès VRINAT-JEANNEAU.

**Absents** : Messieurs Martinho DE PASSOS, Marc LARROQUE, Norbert RIEUSSET.

**Secrétaire de séance** : Madame Florise PADER

**Objet**: Approbation du COMPTE DE GESTION 2020, dressé par Mme Corinne FABRE-GEOFFROY, Inspectrice divisionnaire Fip hors classe au centre des finances publiques de Sommières – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

**Compte de gestion budget annexe service eau et assainissement**

Résultats (hors report des années antérieures) :

Section de fonctionnement : 17 010.89 €

Section d'investissement : 7 468.98 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe du service eau et assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

**1<sup>er</sup> Adjoint,  
Madame Line GAL**

  
